



CABINET CONSTANT

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Grande Aquitaine
Route de Sarlat – 46300 GOURDON – Tél. : 05 65 27 05 05
contact@cabconstant.fr – www.cabconstant.fr



CABINET CONSTANT

Frédéric ANDRES

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GERANT ASSOCIE

Geoffray BORNE

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GERANT ASSOCIE

ASSOCIATION « LES BALLONS ROUGES »

Le Bourg
46 100 CARDAILLAC

CABINETS SECONDAIRES

« Les Embaysses » - Route de Sarlat
46200 SOUILLAC
Tél. : 05 65 27 06 10
contact@cabconstant.fr

Avenue Georges Clémenceau
Route de Cahors
46500 GRAMAT
Tél. : 05 65 10 02 90
contact@cabconstant.fr

376, avenue Joséphine Baker
24200 SARLAT LA CANEDA
Tél. : 05 35 09 00 10
contact@cabconstant.fr

117, avenue Pierre Sénard
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél. : 05 19 46 00 12
contact@cabconstant.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023

CORRESPONDANTS

SOCAGEC
820, rue du Dr Jean Ségala
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 35 16 46
contact@socagec.fr

SOCAGEC
10, place Dutours
46220 PRAYSSAC
Tél. : 05 65 22 44 30
contact@socagec.fr

DEFI PERFORMANCE
2, chemin d'Aquitaine
46300 GOURDON
Tél. : 05 65 20 13 98
contact@defi-performance.fr



COMMISSAIRE
AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LES BALLONS ROUGES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION LES BALLONS ROUGES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Gourdon le 3 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes

Pour la SARL CABINET CONSTANT,

M. Geoffroy BORNE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a horizontal line and a small flourish at the end.

LES BALLONS ROUGES 46100 CARDAILLAC

COMPTES DE CHARGES		Réel 2022	Réel 2023	Prévi 2024	COMPTES DE PRODUITS		Réel 2022	Réel 2023	Prévi 2024
6061	Eau-Electricité-gaz-chauffage	3 307,04	487,33	600	706	Participations des parents	30 470,45	52 051,83 €	
6063	Petit équipement-Equipement-Pharmacie	3 367,32	4 684,99	5 000	706 2	Prestation CAF	112 615,69	180 963,77 €	216 475 €
60632	Matériel protocole sanitaire Covid	26,10	-	-	706 3	Prestation MSA	3 498,00	4 982,27 €	
6064	Fournitures bureau	436,30	1 175,94	800		Bonus territorial		36 300,00 €	36 300 €
60683	Alimentation	4 063,01	9 120,55	10 000		Total produits prestations	136 994,23	264 297,87 €	381 775 €
60688	Fournitures scolaires	481,11	3 323,53	1 000	70642	Cotisations	1 200,00	1 255,00 €	1 255 €
808	Frais de stockage	702,48	-	-	708	Produits activités annexes	170,82	197,33 €	200 €
	Total des achats	15 897,37	18 772,39	17 400		Total cotisation et produits activités annexes	1 370,82	1 452,33 €	1 455 €
611	Sous-traitance divers par secteur	8 680,35	17 574,32	17 626					
615	Entretien, réparations, maintenance	269,30	211,00	317	741	Subventions fonctionnement CAF	3 154,70	3 700,45 €	4 000 €
616	Assurances	877,45	1 200,08	1 273	74	Autres subventions de fonctionnement	8 831,00	1 300,00 €	1 000 €
6166	Assurances logicielles de gestion	807,30	630,40	636	74	Figeac Communauté/GrandFigeac	109 258,00	81 240,00 €	38 000
	Total services extérieurs	10 604,45	19 785,80	20 212		Total subventions	114 843,70	96 240,45 €	93 000 €
62	Personnel salarié et honoraires	8 610,95	8 617,70	8 650					
623	Publicité et dons	373,90	1 448,33	1 300,00	754	Collectes, dons			
6243	Services extérieurs divers - autres entités et associations (provis)	4 478,03	5 141,47	5 000	758	Autres produits divers de gestion courante	79,17	175,43 €	
625	Déplacements et réceptions	581,01	834,19	1 300		Total autres produits de gestion	79,17	175,43 €	
626	Frais postaux et télécommunications	1 221,92	1 688,03	1 500					
627	Frais bancaires, Ceu	485,70	367,40	500	75	Produits financiers	1 878,11	3 123,72 €	3 000 €
6281	Cotisations (Hélicoptère, conv. coll.)	1 294,96	1 494,50	1 450					
6286	Formalités salariales	3 242,43	12 064,12	10 600	77	Produits exceptionnels dont aide Unisul, aide excepti CAF	527,00		
	Total autres services extérieurs	22 390,83	38 874,33	38 800	77	Produits aux exercices antérieurs	3 064,30	1 302,85 €	
63	Cotation uniformisation et droits finim	4 992,90	5 138,10	5 957	77	Produits cessions éléments d'actifs		234,00 €	
	Total impôts et taxes	4 992,90	5 138,10	5 957	77	Quote-part des subv. invest. versées au rattaché de l'exercice	3 193,28	5 367,82 €	4 272 €
6411	Rémunérations brutes salariales	261 445,78	228 584,61	250 270		Total produits exceptionnels	8 774,38	8 894,67 €	4 272 €
645	Charges patronales	41 700,61	49 571,75	65 232					
6475	Médecine du Travail	1 310,40	1 446,50	1 500					
6480	Autres charges				78	Rapports sur provisions antérieures	-67 430,18	-69 696,88 €	61 758 €
6482	Li activité partielle								
64821	Indemnité activité partielle								
	Total charges de personnel	344 456,69	278 662,36	317 011					
65	Autres charges	34,57	143,95		791	LI OPAH et Chorons	1 658,04		
672	Charges exceptionnelles et autres charges de gestion (im)	1 485,95	2 068,99		791	Transf. charges - aides à l'empl. creuses (i)	8 090,00		
6811	Débitors aux amortissements	4 250,42	6 691,50	5 725	795	Autres remboursements (divulgarisation)	11 970,24	11 712,84 €	9 500 €
6815	Débitors aux provisions	49 695,99	63 757,96	45 847		Total transferts charges	21 638,28	11 712,84 €	9 500 €
	Total charges exceptionnelles	55 464,75	72 652,19	51 572					
	SOUS-TOTAL CLASSE 6	349 406,64	424 805,94	440 753		SOUS-TOTAL CLASSE 7	343 098,73	465 530,73 €	433 788 €
8611	Valeur service rendu gratuitement (focuss)	16 431,00	23 645,80		8711	Valeur service rendu gratuitement (focuss)	16 431,00	23 648,00 €	
8630	Valeur service rendu gratuitement (personnel et bénévoles)	7 618,04	5 725,05		8730	Valeur service rendu gratuitement (personnel et bénévoles)	7 618,04	5 725,05 €	
	Valeur service rendu collectivité	24 049,04	29 370,85			Valeur service rendu collectivité	24 049,04	29 373,05 €	
	TOTAL DES DEPENSES	373 457,18	454 379,79	440 753		TOTAL DES RECETTES	367 149,77	494 913,06 €	433 788 €
	Excédent		533,29 €			Déficit	6 307,91		6 993 €

Les Ballons Rouges, le 15/01/2024



SARL CABINET CONSTANT
Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION LES BALLONS ROUGES - BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF		N 2023	N 2022	PASSIF		N 2023	N 2022
	Brut	Amt/dépréciation	Valeur nette	Valeur nette			
IMMOBILISATIONS				FONDS SOCIAL ASSOCIATIF			
Logiciel	2 706,00	2 706,00	0,00	902,00		130 305,63	136 613,54
Matériel de bureau et info	5 694,89	5 596,63	98,26	855,53	Subventions Caf équipement :	24 104,73	24 573,54
Mobilier	49 138,48	17 999,41	31 139,07	29 000,28	Provision congés payés/retraite/CET	63 757,96	49 696,90
	57 539,37	26 302,04	31 237,33	30 757,81	Résultat	533,29	-6 307,91
PRODUITS A RECEVOIR			68 241,66	75 285,75	DETTES SOCIALES ET SALARIALES	12 022,29	10 334,82
Solde PSU		49 605,79			URSSAF/Pôle emploi	5 926,41	
Uniformation		2 634,87			RETRAITE	1 429,41	
Solde bonus territoire		10 890,00			PREVOYANCE	1 345,50	
Subv PNNS		1 000,00			MUTUELLE	0,00	
Subv invest à recevoir		4 111,00			PreI à la source	159,77	
					Uniformation	3 181,20	
CREANCES COURANTES					FOURNISSEURS	1 353,38	5 572,00
Familles			5 175,99	2 301,85		1 353,36	
Salariées			0,00	0,00	CHARGES A PAYER		
CPAM/Chorum			0,00	126,33	cac	2 690,00	2 756,00
					assistance comptable	185,00	
DISPONIBILITES			130 697,28	114 767,15	Charges cuisine Mairie	400,00	
Comptes courants		51 226,43					
		816,32					
Livret		78 623,72					
Caisse		30,81					
TOTAL DE L'ACTIF			235 352,26	223 238,89	TOTAL DU PASSIF	235 352,26	223 238,89



BALLONS ROUGES
 CHE - HALTE-GARDERIE
 16100 CARDAILLAC
 Tél. : 05 65 40 11 96

Le 15/01/2024

